

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Total :	56	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est rassemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents :	41	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
Représentés :	10	Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Romain COLAS ; Christian FERRIER représenté par Sylvie CARILLON ; Céline CIEPLINSKI représentée par Damien ALLOUCH ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Françoise NICOLAS représentée par Valérie DOLLFUS ; Sabine PELLON représentée par Christine COTTE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
Absents :	05	Thierry BATTESTI ; Sylvie DONCARLI ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE

2025-072

SECRETAIRE DE SEANCE
Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 26/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

2025-072	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L1612-12,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2025, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2025, relative à l'adoption des comptes administratif et de gestion 2024 du budget annexe Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire le résultat comptable de l'exercice précédent, selon l'affectation votée lors de la présente séance, et d'ajuster le Budget Primitif 2025,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 voix s'abstenant (C. CARRERE, F. GUIGNARD (pouvoir à C. CARRERE)),

Article 1^{er} : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du budget Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	10 000,00 €	Résultat de fonctionnement reporté (002)	41 089,84 €
Charges de personnel (012)	31 089,84 €		
Total dépenses	41 089,84 €	Total recettes	41 089,84 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François Durovray
 François DUROVRAY
 Président de la Communauté d'Agglomération
 Val d'Yerres Val de Seine
 Président du Département de l'Essonne